

Charte de fonctionnement et partenariat - Atelier de partage et de savoir faire

Entre

La Recyclerie de la Commune de l'île d'Yeu

ET

Le Pôle culturel de la Commune de l'île d'Yeu

Préambule

Dans le cadre de la réduction des déchets, la commune de l'île d'Yeu possède une recyclerie. Elle permet de donner une seconde utilité aux objets au lieu d'être jeté comprenant un comptoir d'apports et une boutique.

La commune dispose d'un Pôle culturel qui possède une médiathèque intégrant un FabLab : contraction de l'anglais "fabrication laboratory" (laboratoire de fabrication). Le Fablab est un espace d'apprentissage, de partage de compétences et de savoirs autour des créations et fabrications numériques.

Article 1 : Objet de la convention

La Recyclerie organise des ateliers de partage de savoirs faire sur des thèmes 0 déchets. L'objectif est de créer des instants de partage sur les pratiques afin de moins jeter. L'établissement La Recyclerie est classé ERP uniquement sur la partie boutique, bien chargée, elle n'est pas adaptée aux ateliers.

Au sein de la médiathèque, une salle est destinée au FabLab. On y trouve divers pôles avec plusieurs machines (Imprimantes 3d, presses, machines à coudre, brodeuses...). Le FabLab étant un lieu ouvert à tous et toutes, il est possible d'y faire des ateliers accueillant une dizaine de personnes.

Une animatrice FabLab a pour mission de former les usagers et d'animer l'espace.

La médiathèque propose donc de mettre à disposition la salle du FabLab pour des ateliers animés par la Recyclerie, ou coanimé entre le FabLab et la Recyclerie.

Les ateliers proposés par la Recyclerie sont planifiés en dehors des créneaux d'ouverture au public, après accord des 2 responsables de structures.

Les thèmes des ateliers sont définis selon les souhaits et compétences des bénévoles de la Recyclerie.

Après formation et en présence de l'animatrice FabLab, les inscrits aux ateliers de la Recyclerie auront la possibilité d'utiliser les machines du FabLab.

Le lieu du FabLab pourra aussi être utilisé pour des ateliers organisés par La Recyclerie sans la présence de l'animatrice Fablab mais sans utilisation des machines. Une porte est conçue pour accéder à la salle, indépendamment de la médiathèque si besoin.

Les ateliers, organisés par La Recyclerie, peuvent accueillir des animateurs experts Islais ou non Islais sur les sujets spécifiques à titre gracieux ou payant.

Articles 2 : Engagements des parties

La Recyclerie s'engage à :

- Se former à l'utilisation des machines pouvant être utilisées ;
- Organiser la venue et programmation des intervenants extérieurs ;
- Communiquer un planning des ateliers et valider avec Le Pôle culturel le calendrier des ateliers, selon la disponibilité de la salle et par les responsables du FabLab, au moins 3 mois avant l'atelier ;
- Assurer la communication de l'atelier ;
- Gérer les inscriptions des bénévoles de la Recyclerie et des participants et s'assurer que le règlement de la médiathèque est signé ;
- Organiser et apporter le matériel nécessaire à l'atelier ;
- Nettoyer et ranger après chaque atelier ;
- Respecter le règlement du FabLab.

Le pôle culturel s'engage à :

- Prêter la salle destinée au Fablab à La Recyclerie pour des ateliers, « 0 déchets » ou autres, permettant de sensibiliser à la réduction et/ou prévention des déchets.
- Former les professionnels, bénévoles ou participants à l'utilisation des machines.
- Accompagner et aider les participants des ateliers dans leurs réalisations.
- Valider avec La Recyclerie le calendrier des ateliers, selon la disponibilité de la salle.
- Afficher et communiquer sur les ateliers